

## DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2019-U51-10, 2019-M-285-1 ET 2019-M-287

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Les règlements mentionnés ci-bas, lesquels ont été adoptés par le conseil lors de sa séance du 20 décembre 2019, **entrent en vigueur en date de la présente publication.**

- Règlement numéro 2019-U51-10 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 afin de modifier les frais et les sanctions pénales ;
- Règlement numéro 2019-M-285-1 modifiant le règlement numéro 2019-M-285 sur la tarification des services municipaux ;
- Règlement numéro 2019-M-287 octroyant une aide financière pour la mise en valeur de l'architecture de l'église à la Fabrique de Sainte-Agathe-des-Monts ;

L'objet de ces règlements est décrit dans leur titre respectif.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 janvier 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière